nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 4 juin 2026

TRANSACTION VENTE

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC CHARGE VENDEUR
Pour un prix inférieur ou égal à 50 000€	5 500€
Prix de vente compris entre 50 001€ et 100 000€	6 500€
Prix de vente compris entre 100 001€ et 120 000€	7 500€
Prix de vente compris entre 120 001€ et 150000€	8 500€
Prix de vente compris entre 150 001€ et 180 000€	9 500€
Prix de vente compris entre 180 001€ et 200 000€	10 500€
Prix de vente compris entre 200 001€ et 290 000€	11 500€
Au delà de 290 001€	5%
Terrain inférieur à 50 000€	3 000€
Terrain supérieur à 50 001€	6 000€
Garage - Parking - Cave - Box	2 000€
Fonds de commerce	8% (avec forfait minimum de 6 000€)

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

"Une note est délivrée pour toute prestation de service d'un montant supérieur ou égal à 25 € (TVA comprise) - Pour toute prestation de service dont le montant est inférieur à 25 € (TVA comprise) une note est réalisée sur demande."

Société EI , JULIE ANSEL au capital de 0 € - Siège social : 1 RUE BLONDEL 52000 CHAUMONT - RCS CHAUMONT n° 834788671 - Carte professionnelle TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE n° CPI5201202600000001 délivrée par CCI MEUSE HAUTE MARNE

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

Tarifs applicables au 04 juin 2026

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

2,5 % TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8,07 € TTC par m2 avec plafonné à un mois de loyer hors charges

Honoraires à la charge du locataire :

8,07 € TTC par m2 avec plafonné à un mois de loyer hors charges

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3,03 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3,03 € TTC par m² de surface habitable.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Visite, constitution du dossier	10% HT du loyer annuel hors charges avec un minimum de 1500€ HT
Rédaction du bail	1 500€ HT
Etat des lieux d'entrée	4€ HT par m2 avec un minimum de 250€ HT
Avenant ou renouvellement	300€ HT
La mention s'applique pour l'ensemble de la rubrique	La répartition librement déterminée avant conclusion d'opérations des honoraires entre bailleur et preneur convenue avec les parties, sera précisée dans les documents contractuels

Société JULIE ANSEL , ENTREPRISE INDIVIDUELLE au capital de 1 € - Siège social : 1 RUE BLONDEL 52000 CHAUMONT - RCS CHAUMONT n° 834788671 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI5201202600000001 délivrée par CCI MEUSE HAUTE MARNE

Garant : GALLIAN - SMABTP , 89 RUE DE LA BOETIE 75008 PARIS

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BARÈME DE NOS HONORAIRES DE GESTION

Agence partenaire en charge de la location
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

Formules

PRESTATIONS MA GESTION LOCATIVE	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Mise en place du mandat de gestion	✔	✔
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✔	✔
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✔	✔
Délivrance d'une quittance de loyer	✔	✔
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✔	✔
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✔	✔
Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande	✔	✔
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✔	✔
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✔	✔
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et réglements des fournisseurs	✔	✔
Suivi digital de votre parc locatif	✔	✔
Garantie Loyers impayés		✔
Déclaration et suivi des loyers impayés		✔
Paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✔
Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€		✔
Protection juridique		✔

LOYERS > nos taux sont dégressifs	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité	TTC	TTC
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	7,08%	10,78%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	5,88%	9,58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	4,68%	8,38%

***GLI = Garantie Loyers Impayés** à 2,50 % TTC (sans plafond de loyer, sans franchise, sur toute la durée du sinistre)

Offre Stationnement (Box ou parking) à 11,88 % TTC

Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.
Les honoraires de gestion sont 100% déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).
Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%

Barème valable à compter du 01/10/2021

Ma Gestion Locative - 1 Impasse Isaac Newton - CS 70335 - 85109 Les Sables d'Olonne Cedex - Tél. 02 51 32 01 94
Succursale : 1-3 rue Alessandro Volta - 2ème étage - ZAC de la Fleuriaye - 44481 Carquefou Cedex - Tél. 02 40 52 17 89
contact@magestionlocative.fr - Code APE 6831Z - Carte Pro CPI 8501 2018 000 030 507 CCI de Vendée
N° RCS La Roche-sur-Yvon (85) 499 472 819 - Garantie CEGC Puteaux

www.magestionlocative.fr

MGL
Ma Gestion Locative